



## Nos Maintenances

### **MAINTENANCE MATERIELLE**

SYSMA propose des contrats de maintenance sur le matériel de mesure fourni.

### **MAINTENANCE LOGICIELLE**

SYSMA vous propose également un contrat annuel de maintenance qui vous garantit pendant une durée de 12 mois :

- Une hot line assurée par nos ingénieurs, pendant les heures d'ouverture : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 18h00.
- La mise en place d'un interlocuteur SYSMA privilégié et de son homologue client, enregistré sous notre logiciel de " Suivi de maintenance " (Sysline) pour la gestion du contrat.
- L'échange d'information sur les anomalies se fera à l'aide d'un formulaire de suivi, transmis par e-mail et rattaché au logiciel de maintenance Sysline.
- Un délai de réponse de 2 jours (ouvrés) au maximum, face aux anomalies constatées et rapportées suivant la procédure en vigueur.
- Une aide et une assistance à l'utilisation du logiciel, durant la période du contrat, pour les interlocuteurs privilégiés.
- Deux mises à jour du logiciel par an.